

# L'Industrie Française Cinématographique

P. 28  
Première Année - No 3

Décembre 1931

Revue Mensuelle



Robert LAJEUNESSE

Administrateur

ABONNEMENT :

30 frs par an

RÉDACTION-PUBLICITÉ

14, Rue Brunel, Paris-17

Tél. Etoile 05-50 (7 lignes)

COGNAC

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
DE TRAVAUX  
D'ÉCLAIRAGE  
ET DE FORCE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS  
**CLÉMANÇON**

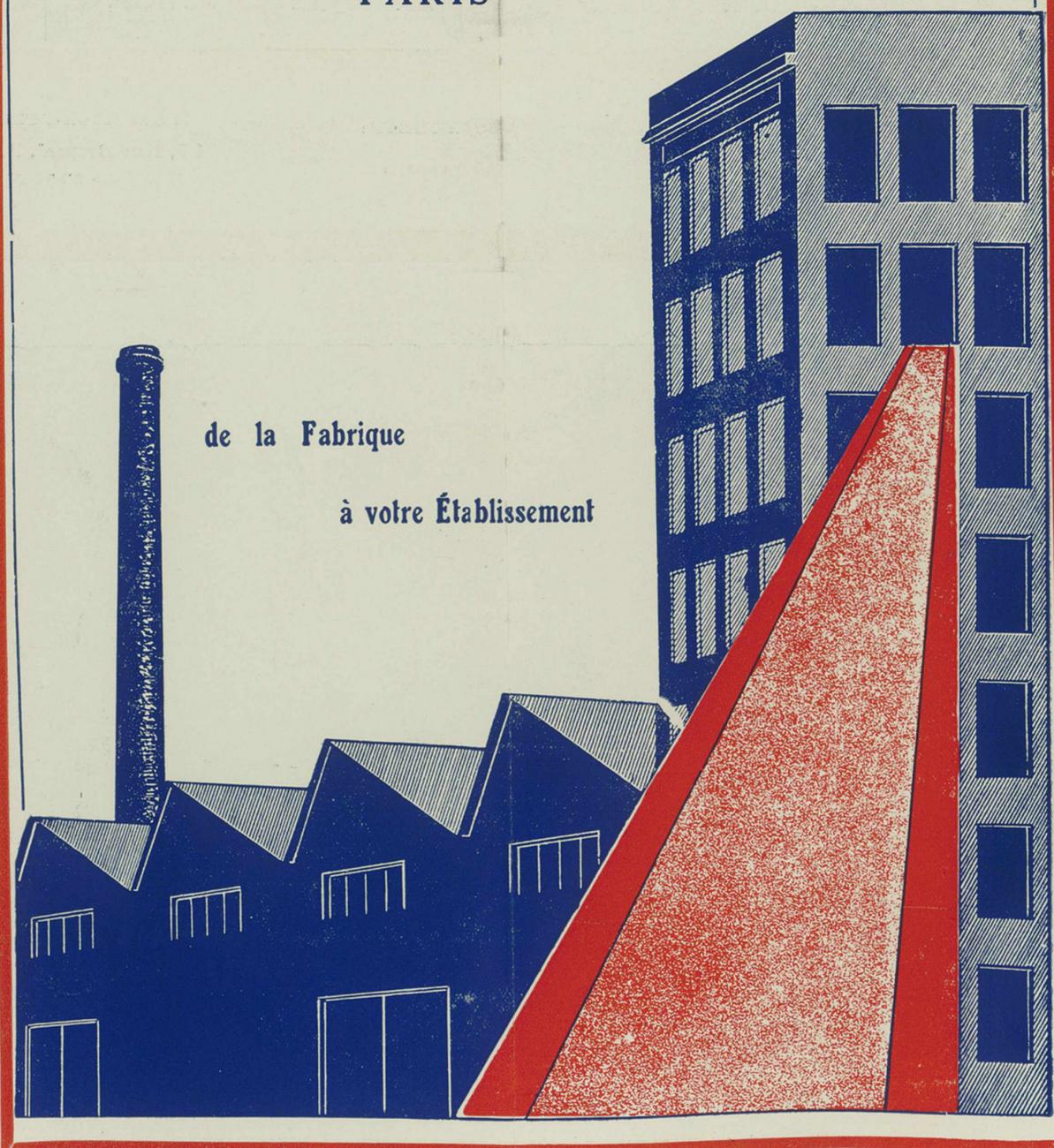
Gradateurs  
pour théâtres

23 · RUE LAMARTINE · PARIS  
Téléph. Trudaine 86-40 · (3 Lignes)  
Adr. Tél. GIORNO · PARIS

de lumière  
et Cinémas

# Société Industrielle du Tapis

- 38, Rue Vivienne - Tél. Louvre 61-61 -  
32, Boul. des Batignolles - Tél. Marcadet 05-90  
PARIS



de la Fabrique

à votre Établissement

# L'Industrie Française Cinématographique

N° 3 - Première Année  
Décembre 1931  
Revue  
Mensuelle

Robert LAJEUNESSE  
Administrateur

ABONNEMENT :  
30 frs par an

RÉDACTION - PUBLICITÉ  
14, rue Brunel, PARIS - 17  
Tél. : Etoile 05-50 (7 lignes)

## NOTRE POLITIQUE

### A propos du litige entre Directeurs et Loueurs du Nord

« Les périodes de crises sont les périodes de contestations ».

Voilà une maxime que les événements se chargent de prouver chaque jour.

Et cela est naturel car bien des difficultés qui s'aplanissent sans peine aux époques de prospérité, semblent devenir des obstacles insurmontables en temps de crise. Et puis les affaires heureuses et faciles rendent indulgent.

Mais aux jours pénibles, on devient méfiant. On ne signe rien sans discuter sur toutes les clauses, et quand on s'est engagé on ergote sur toutes les conditions.

Et ce n'est pourtant pas là la bonne méthode : le mieux est toujours de procéder par concessions mutuelles. Les récentes discussions qui se sont élevées entre les Syndicats des Directeurs et celui des Loueurs du Nord en sont un frappant exemple.

Que s'est-il passé au juste ? Nous allons essayer de le résumer :

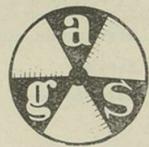
« Les loueurs du Nord éprouvant parfois quelques difficultés à faire rentrer leur argent, demandèrent aux directeurs d'exécuter ce qu'ils appelaient les conditions exactes du contrat-type.

Ils désiraient que le directeur payât dorénavant la location de son film au moment même où il viendrait se saisir des bobines.

Nombreux furent parmi les exploitants ceux qui protestèrent avec véhémence, et par un jeu d'action et de réaction bien naturel, certains d'entre eux demandèrent même à payer, non plus au moment de rendre le film, mais à un époque postérieure. Autrement dit, ils proposèrent la location à crédit.

Il y eut de nombreuses discussions. Les directeurs du Nord prirent contact avec leurs confrères de Paris et le Syndicat des Directeurs, et ils se mirent d'accord pour le principe du paiement au retour du film chez le loueur.

Chacun garda donc ses positions.



## Agence Générale du Spectacle

la première organisation pour **VENTE** et **ACHAT** de **CINÉMAS**  
Contentieux — Assurances

Tél. : NORD 53-35

112, Boulevard Rochechouart - PARIS

**BON POUR UN SUPERBE PORTRAIT D'ART** format marge 18x24 offert gracieusement

à chaque lecteur de l'Industrie Française Cinématographique

SPÉCIALITÉ DE PORTRAITS D'ENFANTS

**ANTHONYNS** portraitiste d'art

40, Rue du Bac. — PARIS (7<sup>e</sup>)

50, Rue des Martyrs, 50. — PARIS (9<sup>e</sup>)

Studio ouvert tous les jours, même Dimanches et Fêtes, de 9 h. 1/2 à midi et de 14 h. 1/2 à 18 h. 1/2



## PENSEZ au CONFORT

de vos Spectateurs

DEMANDEZ le Catalogue

des 50 modèles

dont le fauteuil **SILENCIEUX**

à

**MARZO**

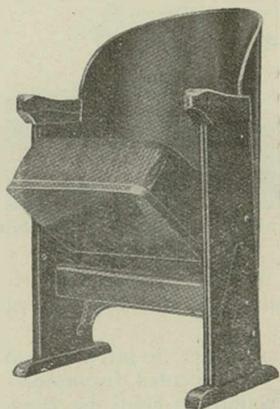
39, rue des Terres-au-curé

PARIS

Allez le voir

Cinéma

Place de Grenelle



Le cadre et l'équipement automatique de l'écran variable du **GAUMONT-PALACE** ont été construits par les

**Etab<sup>ts</sup> TISSERAND père et fils**

Ingénieur-Constructeurs R. M.

1, Rue Gambetta, SAINT-OUEN (Seine)

**ECRANS VARIABLES**  
commandés à distance

*Écrans équipés à contrepoids pour être dissimulés dans les cintres*

**MACHINERIE THÉÂTRALE MODERNE**  
**ÉLECTRO-MÉCANIQUE**

Monte orchestres, rideaux de fer, monte décors  
toutes commandes électriques à distance

**TOUS PROJETS SUR DEMANDE**

LA COMPAGNIE DE TRANSPORTS  
des anciens établissements

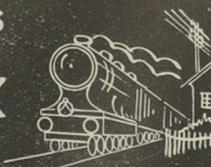
**ROBERT MICHAUX**

S.A.

transporte extra rapides  
de films et tous accessoires  
pour toutes destinations

**REMBOURSEMENT-ASSURANCE**  
**DEDOUANEMENT**

2, RUE DE ROCROY TÉL. TRUDAINE 72.81.2.3



Voilà en peu de mots, l'histoire de la question.

Quelles sont les conclusions à en tirer.

D'abord, il ne nous semble pas que les loueurs puissent exiger le paiement à la prise du film chez eux.

Il y a en effet contre cette thèse, 2 solides arguments :

En premier lieu, une raison de logique : la location du film est un contrat de louage. Comme tel, il est déjà naturel qu'on ne paye qu'après avoir utilisé l'objet de la location, d'autant plus, qu'on ne peut juger de la valeur qu'après l'avoir vu. Et le contrat type dit à ce sujet :

« Les films sont présumés livrés en bon état... au cas où le locataire ne trouverait pas le film dans l'état indiqué, il devra prévenir le loueur dès la réception du film ou en tout cas avant le deuxième passage dans ses appareils. »

Il faut donc avoir déjà le film

— En second lieu, comme le fait judicieusement remarquer M. Lussiez, il y a un argument de droit. On lit dans le contrat-type : « Le prix de la location des films ou de l'abonnement est payable comptant à la remise des films ». Toute la discussion porte sur le mot remise. Les loueurs disent : « par remise on entend le moment où nous remettons le film entre les mains du directeur ».

Un témoin bien impartial, le Larousse dit en toutes lettres :

Remise : action de mettre une chose à l'endroit où elle était auparavant.

Il n'y a donc pas de doute, ce n'est pas chez le directeur qui ne l'avait pas encore que « la chose était auparavant » mais bien chez le loueur.

Le paiement à la remise, cela signifie donc le paiement au retour de la projection. Il ne peut y avoir d'hésitation sur la question.

Pour ce qui est de la location à crédit, c'est une toute autre question.

Disons d'abord que c'est une riposte naturelle de la part des directeurs de cinéma. C'est le grand art de la défense par la contre-offensive. On leur demandait de payer trop tôt, ils ont voulu payer trop tard. Il est compréhensible d'autre part que, en cette période de crise, les directeurs demandent quelques facilités de paiement. Mais cela est un autre chapitre, pour entrer dans le domaine du crédit. Si des directeurs obtiennent des facilités de leurs loueurs, ils doivent s'en féliciter mais cela reste des cas particuliers.

Pourtant ce serait tant mieux pour eux, car ils subissent d'une façon particulièrement aiguë les conséquences de la crise qui se fait sentir surtout dans le Nord. C'est là que de nombreux ouvriers des usines métallurgiques et autres et des mines sont réduits au chômage, ils formaient une clientèle fidèle et assidue qui est maintenant dans l'impossibilité de fréquenter les salles obscures.

Un employé qui voit réduire ses salaires, un homme d'affaires dont les fonds ne rentrent pas peut encore aller chercher l'oubli de ces soucis au cinéma, mais un ouvrier qui ne travaille plus doit d'abord songer à se nourrir lui et sa famille. Les spectacles et distractions viennent après. Voilà pourquoi les directeurs du Nord souffrent particulièrement de la crise. Remarquons bien vite que tous les exploitants de France n'en souffrent pas d'une façon aussi aiguë. Mais voilà aussi pourquoi loin de se montrer inflexible les loueurs doivent être accommodants pour les directeurs, quoique nous sachions bien qu'eux-mêmes ne sont pas sans ressentir les conséquences des difficultés actuelles.

Mais tous ces litiges peuvent avoir une heureuse influence : on parle beaucoup de remanier le contrat-type. Cela ne serait pas un mal.



Une Production Karl-Günter Panter  
Éditée par Black Cat Films

# DOUAUMONT

(L'ENFER DE VERDUN)

Musique de  
Ernst Erich Budde  
Sc. Martin Müller  
Prise de vues de  
Harry Dettmann

Mise en scène  
Heinz Paul

TOUS



## L'Annuaire de l'Industrie Française Radio-électrique

contient une  
documentation  
unique sur la  
**T. S. F.**

Éditions LAJEUNESSE, 14, rue Brunel - Paris

## -: Travaux Industriels Cinématographiques :-

### G. M. FILM

Laboratoires équipés avec le matériel le plus moderne pour le  
**DÉVELOPPEMENT - MONTAGE - TIRAGE**  
des Films sonores

Personnel technique entièrement spécialisé dans le développement des négatifs sonores

**Siège Social :**

49, Avenue Montaigne, 49

PARIS

Téléphone : ÉLYSÉES 57-10 - 57-11

**Usines :**

Boulogne-sur-Seine

Téléphone : AUTEUIL 43-60 - 43-61

Rue Carducci

Téléphone : COMBAT 09-33 - 09-34

NICE : STUDIO SAINT-AUGUSTIN

# L'ORGANISATION COMMERCIALE

## Pour faire marcher votre Cinéma

par Lucien RAY

Vous venez de vous rendre acquéreur d'une salle de cinéma, dans une petite ville de province, localité pas très importante, où, pourtant, la concurrence est assez vive, puisque plusieurs cinémas y sont installés, et y subsistent — tant bien que mal.

Evidemment, plein d'une jeune ardeur, vous rêvez de les éclipser tous. Et pourquoi non ? Vous êtes « débrouillard », sympathique, plein d'entrain et d'allant. Il ne vous manque qu'un peu d'expérience dans le métier. Vous l'acquerez vite, car vous savez vous adapter facilement. Souffrez cependant qu'on vous donne quelques directives qui vous permettront de vous y reconnaître au milieu de vos nouvelles occupations. Elles ne remplaceront pas l'expérience, mais vous aideront en attendant que vous l'ayez acquise.

Vous saurez d'abord qu'il n'y a pas de bons films et de mauvais films. Il y a des films qui plaisent et des films qui déplaisent à *vo*tre clientèle. Il s'agit donc de ne pas violenter ses goûts. Je ne prétends pas que peu à peu un directeur ne parvienne à affiner sa clientèle, mais c'est un travail de longue haleine qui demande un doigté que vous ne possédez pas encore. Tenez-vous en donc à votre genre. Consultez les livres de votre prédécesseur et voyez les catégories de films qui ont eu le plus de succès dans votre cinéma. Ces indications pourront vous guider et vous servir lors de la discussion avec les représentants des loueurs de films. En ce qui concerne les transactions avec les loueurs, soyez habile, soyez correct. Là, il s'agit de commerce, ni plus, ni moins.

Bien entendu, votre salle est équipée en sonore, et l'appareil, ma foi, n'est pas mauvais du tout. Il est surtout simple et robuste, et votre opérateur, qui est un garçon intelligent, a appris à s'en servir très adroitement. Allez souvent dans la cabine et surveillez-le, tout en vous instruisant. Tous les directeurs de cinémas devraient savoir remplacer leurs opérateurs.

Des films qui plaisent, une projection sonore impeccable, voilà deux sérieux atouts dans votre jeu. Mais la partie n'est pas encore gagnée. L'exploitation d'une salle de cinéma est bien plus compliquée que cela. Il vous faut une salle parfaite. L'acoustique doit en être bonne pour le film parlant, sinon il est urgent de faire procéder aux travaux nécessaires en vue de l'améliorer. Les fauteuils doivent être silencieux, si votre cinéma est sonore, ils seront confortables, et toujours la propreté la plus rigoureuse régnera partout, sur le sol, sur les murs, sur les tapis. L'éclairage de votre salle devra être doux et progressif, afin de ne pas blesser les yeux de vos clients à la fin de chaque film. Pendant la projection, quelques lampes éclaireront en sourdine, les unes au-dessus des sorties,

les autres au pied des fauteuils, afin qu'on puisse circuler à tout instant dans la salle sans risquer de s'y rompre les os. J'avais oublié de vous dire qu'il est nécessaire que vous refusiez l'entrée aux personnes dont la mise laisserait à désirer. Les honnêtes familles qui forment la majeure partie de votre clientèle vous en sauront gré, ainsi que de la surveillance discrète que vous pourrez parfois exercer dans votre salle pendant la représentation. Vous m'avez compris, n'est-ce pas ? Inutile d'insister.

Mais avant de refuser des entrées, il faut d'abord en appeler le plus possible. Vous ferez donc de la publicité, une publicité vivante, attractive. Voilà qui est difficile. On naît avec le génie de la publicité. Si vous n'avez pas ce génie-là, ne vous obstinez pas, vous ne feriez rien de bon. Mais renseignez-vous autour de vous, adressez-vous, par exemple, à la rédaction de votre journal local. Peut-être y trouverez-vous un garçon intelligent et bien doué sous le rapport de la psychologie publicitaire qui vous rédigera à bon marché chaque semaine des prospectus irrésistibles et vous composera une affiche texte que les habitants de votre ville attendront hebdomadairement avec impatience. Vous ferez aussi de la publicité dans les journaux, avec des hommes-sandwiches ou bien avec une carriole pittoresque portant des affiches. Tous les moyens sont bons, à condition d'être employés intelligemment.

Votre façade sera, le soir, très brillamment éclairée. La lumière n'attire pas que les papillons de nuit. Les gens s'y laissent prendre aussi. Votre caissière sera souriante et vos placeuses n'oublieront pas de rendre la monnaie si on leur remet un billet de cinq francs.

Après la séance, demeurez à la sortie et tâchez de provoquer les confidences de vos clients. S'il est nécessaire que vous sachiez ce qu'ils aiment, il est aussi utile qu'ils connaissent ce que vous leur réservez. Parlez confidentiellement à une ou deux personnes des prochaines merveilles qui passeront sur votre écran. Ces confidences feront rapidement le tour de la ville, et constitueront pour vous la meilleure des publicités.

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne chance. Ne croyez pas que vous connaissez l'exploitation d'un cinéma depuis A jusqu'à Z. Non, vous êtes tout au plus mûr pour tenter votre chance. Qu'elle vous soit favorable, c'est la grâce que nous vous souhaitons. Et si certaines choses vous embarrassent, n'hésitez pas à nous questionner. Nous avons été créés et mis au monde pour vous répondre et vous tirer d'embarras.

Vient de paraître



.....  
**L'annuaire**  
**-: qui fait :-**  
**autorité**  
 .....

# Annuaire Général de la Cinématographie

et des Industries qui s'y rattachent

Fondé en 1922

La plus formidable des documentations

Paris : Franco domicile frs 30 - Départements et Colonies : frs 35 - Etranger : frs 35

Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement

78, Boulevard Saint-Michel - PARIS (6<sup>e</sup>)

Danton 49-33 - 36-67

# QUESTIONS FISCALES

## Aperçu financier sur l'exploitation des Salles

par Charles SIMON

Le côté financier de l'exploitation des salles cinématographiques, en général, renferme des particularités, des cas, parfois épineux et mal définis que bien des exploitants ignorent ou qui, par suite de changements et de modifications, peuvent engendrer pour ceux qui n'y prennent pas garde, de sérieuses difficultés. De tous côtés on entend des directeurs de salles se plaindre du poids de plus en plus écrasant des taxes et des droits que l'Etat leur impose. Les recettes, par contre, n'augmentent pas, à leur gré, dans de semblables proportions et déjà les plus pessimistes prévoient de terribles catastrophes. A vrai dire, charges et revenus sont-ils si mal répartis qu'ils ne peuvent réellement se contre-balancer tout en laissant à l'exploitant un certain bénéfice ? Nous allons envisager rapidement ici ces deux questions et la conclusion sera notre réponse.

### 1<sup>o</sup> CHARGES

#### a) Loyer, patente :

Certes, les charges sont nombreuses pour l'exploitant, en voici du reste un bref exposé. Tout d'abord, il est tenu de payer un loyer qui, naturellement, est en raison directe de l'importance de la salle, de sa situation et se trouve soumis aux textes régissant les loyers commerciaux. Indépendamment du loyer, l'exploitant est tenu à une première redevance sous le nom de patente. Cette patente varie suivant le loyer et s'établit en prenant un vingtième du loyer que l'on multiplie par huit. Ainsi, pour 100.000 francs de loyers on devra payer 40.000 francs de patente.

#### b) Taxes :

Il y a deux sortes de taxes : la taxe d'Etat, d'une part, et la taxe municipale, d'autre part.

La taxe d'Etat s'établit mensuellement et par paliers. Ces derniers temps, les taxes ont subi différentes modifications ; un arrêté récent en a fixé le régime comme suit : à dater du 1<sup>er</sup> mai 1930, les nouveaux paliers comportent :

#### Pour Paris

1 <sup>er</sup> palier : jusqu'à 17.250 fr. de recette brute.....	5 %
2 <sup>e</sup> — — — 35.250 fr. — .....	10 %
3 <sup>e</sup> — — — 60.250 fr. — .....	15 %
4 <sup>e</sup> — — — 125.250 fr. — .....	20 %
Au-dessus .....	25 %

### Pour la Province

Dans les villes où le droit des pauvres est fixé à 10 % et la taxe municipale égale à 50 % de la taxe d'Etat, la taxe d'Etat se fixe comme suit :

1 <sup>er</sup> palier : jusqu'à 17.062 fr. 50 de recette brute..	2,50 %
2 <sup>e</sup> — — — 34.687 fr. 50 — ..	5 %
3 <sup>e</sup> — — — 58.937 fr. 50 — ..	7,50 %
4 <sup>e</sup> — — — 121.437 fr. 50 — ..	10 %
Au-dessus .....	12,50 %

A la taxe d'Etat vient encore se greffer la taxe municipale qui, elle, est exactement de 50 % de la taxe d'Etat. Ajoutons enfin la particularité suivante, s'adressant aux villes n'ayant pas de taxe municipale :

1 <sup>er</sup> palier : jusqu'à 16.875 fr. de recette brute....	2,50 %
2 <sup>e</sup> — — — 34.125 fr. — ....	5 %
3 <sup>e</sup> — — — 57.625 fr. — ....	7,50 %
4 <sup>e</sup> — — — 117.625 fr. — ....	10 %
Au-dessus .....	12,50 %

#### c) Droit des pauvres :

Le droit des pauvres est commun à toutes les salles de spectacles sans exception. Les salles de cinéma sont en principe taxées à 10 %. Toutefois, suivant la localité, et surtout en vue de faire bénéficier les petites salles de certaines facilités, on établit une échelle variant de 1 à 10 %. Mais ce dernier cas est assez rare.

#### d) Droit d'auteur :

Le droit d'auteur est le droit perçu par la Société des Auteurs et Compositeurs Lyriques et des Editeurs de Musique. Ce droit doit s'appliquer à toute la partie musicale, orchestre ou film sonore (en plus de la location) et s'élève à 3,30 % de la recette nette, après déduction des taxes et différents autres droits.

#### e) Location :

La location des films se réalise sous deux formes : à forfait ou au pourcentage. Le premier cas n'est pas à envisager ici. Voyons de suite le second, du reste le plus usité actuellement. Pour une grande salle, ce pourcentage varie entre 20 et 35 % suivant des paliers à déterminer. Ainsi, le taux de 20 % sera en principe appliqué jusqu'à 300.000 francs de recette, celui de 25 % de 300.000 à 400.000 fr. Enfin, avec le film principal, l'éditeur fournit généralement un complément de programme. Dans le cas où la location ne fourni-

rait pas les programmes complets, on traite alors à forfait pour le complément de programme et ce forfait ne joue qu'après déduction de toutes taxes.

f) **Frais généraux :**

Enfin, à tous ces droits, taxes et autres, viennent encore s'ajouter divers frais généraux (personnel, publicité, éclairage, force, assurances, service d'ordre, entretien du matériel, attractions s'il y a lieu, etc.). Ils varient selon l'importance des salles.

2° **REVENUS**

Voilà résumées, à peu près, toutes les charges qui pèsent sur nos pauvres exploitants : mais voyons rapidement maintenant quelles peuvent être leurs recettes. Pour plus de simplicité et pour mieux fixer quelques chiffres, nous prendrons une moyenne, soit un établissement type, salle spécialisée ou non, de 500 à 600 places environ. D'après les dernières statistiques relevées au cours de ces huit derniers mois, une salle de cette importance a fait environ 2.836.000 francs, soit 7.800 francs de recette par jour. C'est là une moyenne de principe pour une salle donnant deux représentations par jour.

En passant par les différents paliers énumérés plus haut et en affectant à chacun d'eux le taux des divers taxes, droits et frais généraux, on aura une idée de la somme à laquelle peuvent s'élever les dépenses totales d'un établissement de cette importance. Tout compte fait, on devrait constater des résultats positifs et un chiffre de bénéfices nets assez important.

En résumé, ceci nous amène à conclure que, dans des circonstances pas trop défavorables, le bénéfice existe encore et parfois même peut prendre des proportions intéressantes. Pour qui connaît bien son public, sait choisir ses films et traiter judicieusement avec la location, le succès ne peut échapper : mais le tout est de savoir, d'avoir un peu de doigté et aussi... beaucoup de métier.

**Pour écouter les films sonores  
ayez des fauteuils muets**

Il suffit d'un détail bien souvent, pour gâcher une représentation. L'état d'esprit du spectateur dépend d'une foule de choses. A-t-il trop chaud ou trop froid, est-il mal assis, trop serré, voit-il mal, y a-t-il du bruit dans la salle, le spectateur est incommode, il est en mauvaise disposition pour se distraire, d'admirateur il se transforme en critique. Le film est-il excellent, il le trouve maussade, voire mauvais parce qu'il est mécontent. Vous lui demanderiez pourquoi, la plupart du temps il ne le sait pas lui-même, mais l'ambiance lui est désagréable ; il est mal disposé, voilà tout.

Or, une des premières choses à observer pendant le passage d'un film sonore est le silence.

Qu'y a-t-il de plus désagréable que le bruit des fauteuils que les retardataires font claquer sans aucun souci des auditeurs.

Inutile de mettre des pancartes « silence ». On les lit mais en pensant à autre chose et chacun prend l'observation pour son voisin et non pour lui.

Il y a beaucoup plus simple : une bande de caoutchouc sous le dossier et vos fauteuils seront entièrement muets. Le tout était d'y penser.

La maison Marzo, rue des Terres-au-Curé, vient d'établir un modèle parfait de fauteuil grand confort absolument silencieux à des prix de série d'un fauteuil quelconque.

C'est une excellente idée qui certainement avant peu sera adoptée partout.

**Les annonces lumineuses sur l'écran  
au point de vue fiscal**

par **J. QUANTIN**, expert-comptable

Les annonces lumineuses projetées sur l'écran d'un cinéma doivent être considérées sans aucun doute comme des affiches lumineuses intermittentes et elles sont soumises à un droit mensuel de 12 francs par mètre carré, ainsi que je l'ai relaté ci-dessus,

de 24 francs par mètre carré dans les villes de plus de 100.000 habitants,

et de 36 francs par mètre carré à Paris.

En outre, ces tarifs sont doublés pour toutes les affiches d'une superficie supérieure à 50 mètres carrés.

Il y a huit ans environ, la firme Publi-Ciné s'était opposée au principe de l'assimilation de ses annonces aux affiches lumineuses intermittentes, mais le Tribunal Civil de la Seine a rendu un arrêt dont la thèse a été confirmée par la Cour de Cassation en 1924, donnant gain de cause à l'Administration.

Depuis cette date aucune contestation à ma connaissance n'a été soulevée au sujet de ce genre de publicité qui paie évidemment un impôt excessivement lourd.

Toutefois, l'Administration avait émis la prétention de calculer, pour la liquidation du droit exigible, la surface de l'annonce comme étant égale à la surface totale de l'écran.

Le Tribunal Civil de la Seine a infirmé le point de vue du fisc et a décidé que la surface imposable devait être non pas celle de l'écran tout entier mais seulement celle de la publicité lumineuse constituée par un quadrilatère dont les côtés passent par les points extrêmes de l'annonce.

**Pendant l'entracte  
au bar et dans vos  
salles vendez. . . . .**

**les Craquantes**

**Délicieuses pommes-ships  
5, rue de la Station, 5  
ASNIÈRES (seine)  
Grésillons 06-24**

# REPONSES à nos lecteurs

*Sous cette rubrique nous publierons dorénavant, parmi les réponses à nos lecteurs, celles que nous jugerons susceptibles d'intéresser l'ensemble de la corporation.*

*Pour ce numéro, nous publions une étude sur le préavis qui nous semble devoir retenir particulièrement l'attention de MM. les Directeurs. Cette question qui peut leur amener bien des désagréments (comme dans le cas que nous citons) est, en général, très peu connue.*

## LES DÉLAIS DE PRÉAVIS

Un grand directeur de cinémas de province nous a exposé le cas suivant :

« Dans nos théâtres, nous employons des placeurs recrutés parmi les étudiants étrangers.

« L'an dernier, nous avons licencié ces placeurs en été pour les vacances.

« Trois d'entre eux à qui nous avons donné un préavis de 8 jours ont refusé de toucher leur salaire hebdomadaire et nous ont amenés au Prudhommes.

« Nous avons été condamnés à payer un mois de préavis, plus la semaine impayée.

« Or, il existe, pour nos placeurs, une lettre d'engagement qui ne spécifie pas de durée.

« Les placeurs étaient payés 200 francs et ensuite 150 francs par semaine.

« Ils avaient reçu régulièrement leur préavis. Cinq de ces placeurs nous avaient quitté au préalable avec un préavis de 8 jours.

« Nous avons fait appel au jugement, nous condamnant, il a été cassé, nous sommes renvoyés devant un autre Conseil des Prudhommes.

\*\*\*

Nous avons répondu comme suit :

Si vous désirez que soit fixé une fois pour toutes, le point de droit relatif à la question de préavis, nous vous conseillons de faire auparavant une petite enquête autour de vous.

Voici pourquoi : les délais de préavis sont essentiellement variables avec le lieu et la profession ; ainsi, pour vous donner un exemple, le préavis pour machiniste n'est pas le même à Paris qu'à Lyon et à Paris même, il est différent selon qu'il s'agit d'un simple machiniste ou d'un machiniste-électricien.

Aussi le préavis de 8 jours, dont il est question dans notre article du numéro 2, à propos des ouvreuses est celui le plus généralement admis en France et en tout cas celui qui a cours dans la région parisienne, mais pour votre ville, cet usage peut être tout autre.

Nous vous conseillons de vous renseigner dans la région auprès des Syndicats patronaux ou ouvriers s'il en existe et auprès de vos confrères.

A notre avis, il y a peu de chances qu'il y ait une jurisprudence sur cette question et même qu'il existe un usage en cours.

En effet, il faut nettement différencier l'ouvreuse (ou le placeur) recevant les pourboires, de l'ouvreuse (ou le placeur) salarié.

La première est considérée en droit comme une « entrepreneuse » et ses litiges avec le Directeur de la Salle relèvent du Tribunal.

La seconde est une employée ordinaire et ses différends avec son patron sont justiciables du Conseil des Prudhommes.

Le placeur salarié, est un emploi assez nouveau et il ne nous semble pas qu'il doive exister une jurisprudence en la matière ni même un usage reconnu.

Or, le Conseil des Prudhommes n'est pas qualifié pour créer un usage.

En l'occurrence ce serait donc les conventions des parties qui feraient loi ; le préavis serait de 8 jours.

Mais nous tenons à vous préciser que si nous faisons une restriction, c'est que lorsqu'il existe un usage reconnu, on ne peut jamais fixer, par convention, un délai de préavis inférieur à celui existant.

En conséquence, vous ne pouvez faire figurer sur vos contrats dont vous m'avez soumis un spécimen, la règle générale que nous y avons trouvée : « Le délai de prévenance réciproque sera d'une semaine ».

Pour l'avenir, afin d'éviter tous ces inconvénients, nous vous conseillons de tourner la difficulté par une attribution de juridiction, c'est-à-dire que vous ferez figurer dans vos contrats, une clause où il sera dit que seul, le Tribunal de tel endroit (que vous aurez choisi en connaissance de cause, en sachant les délais de préavis qu'il admet) sera compétent pour régler les litiges entre vous et vos employés.

Cette clause est parfaitement légale et admise par la Cour de Cassation.

Nous envisageons d'ailleurs d'étudier un contrat-type ou figurera cette clause en prenant une fois pour toutes comme juridiction, celle de la Seine.

Nous en étudierons avec soin tous les us et coutumes sur ces questions et par ce système, on pourra ainsi arriver à plus d'unité et de simplicité dans ce problème complexe du préavis.

# TOUS

les perfectionnements

— de la technique —

— la plus moderne —

— sont réunis dans —

les appareils sonores

# KINOTON



## KINOTON - FRANCE

65-67, Avenue des Champs-Élysées - PARIS

Tél. Elysées 34-21

# LE MATÉRIEL

## Le problème de l'équipement sonore

par M. EXIL

Choisir un équipement sonore est un problème angoissant pour un propriétaire de salle, surtout en province. C'est de ce choix que dépendra la vie de l'entreprise, et nous connaissons plusieurs salles qui ont périclité ou même sombré pour n'avoir pas apporté l'attention voulue à cette question.

La difficulté est augmentée du fait du nombre considérable de constructeurs, ou de soi-disant tels, qui proposent leurs appareils à grand renfort de démarches et de publicité alors qu'il n'existe pas de possibilité réelle de s'assurer de leur qualité en tout état de cause.

Interroger des collègues déjà équipés ? L'expérience nous a montré que tout exploitant trompé, préfère soit par amour-propre, soit par jalousie, laisser ses collègues commettre les mêmes erreurs que lui plutôt que d'avouer la sienne. Et lorsqu'un exploitant dénigre une marque, c'est le plus souvent parce qu'il a eu, avec elle ou ses représentants, des démêlés personnels indépendants de la qualité de la fourniture.

Vouloir se poser en arbitre infaillible est une prétention que nous ne saurions avoir, surtout en matière d'équipement sonore, en exposant quelques considérations relatives au choix d'un appareil. Aussi nous bornerons-nous seulement à donner quelques indications qui pourront guider dans une voie convenable les exploitants non encore équipés.

Tout d'abord il convient de bien se pénétrer du fait que pour faire du bon cinéma parlant il est absolument nécessaire de réaliser deux conditions aussi essentielles l'une que l'autre : acquérir un bon équipement sonore et avoir une salle dont l'acoustique soit bien établie.

Ces deux conditions sont nettement inséparables, et si elles ne sont pas remplies toutes les deux, le résultat sera forcément médiocre.

Le propriétaire qui veut sonoriser sa salle doit donc en premier lieu s'assurer qu'elle possède une acoustique convenable. Ici, il y a lieu de faire bien attention : le fait que l'acoustique est convenable pour un orchestre accompagnant des films muets n'est pas une preuve qu'elle le sera pour des haut-parleurs. Donc nécessité absolue de consulter un spécialiste.

En général, il n'y a guère de salle qui puisse être sonorisée

sans travaux d'acoustique. Donc se faire établir un devis pour savoir où l'on va. Dans la plupart des cas les travaux à exécuter ne sont pas très onéreux dans le cas d'acoustique déplorable.

Ce premier point réglé, comment choisir son équipement parmi ceux présentés par les nombreuses firmes qui existent sur le marché et dont la grande majorité apparaissent, disparaissent et réapparaissent continuellement.

Il est tout d'abord possible d'opérer un premier triage en se basant sur le prix. Fort de notre expérience personnelle nous pouvons affirmer qu'il faut rejeter impitoyablement tous les appareils trop bon marché, c'est-à-dire la grande majorité. Quelque élevé que soit le prix d'un appareil, son amortissement n'est rien s'il est comparé au prix de location des films d'une part et aux recettes perdues du fait de pannes totales ou partielles d'autre part. Un adage bien connu dit que « le bon marché coûte cher ». Rien n'est plus vrai, dans le cinéma parlant surtout.

Certains exploitants pensent pouvoir se contenter d'un appareil médiocre ou moyen pensant que la clientèle s'en accommodera. Rien n'est plus faux, car le jour où un concurrent avisé s'équipera ou se rééquivera sérieusement, toute la clientèle se concentrera chez lui ; nous en connaissons maints exemples.

Les éléments constitutifs d'un appareillage pour cinéma parlant sont principalement :

1° Deux postes de projection comprenant chacun :

a) Un projecteur.

b) Un lecteur de son sur film (tête sonore) avec cellule photo-électrique, et éventuellement un tourne-disque à 33 tours.

c) Un moteur pour l'entraînement synchrone des organes ci-dessus.

2° Un appareillage acoustique comprenant :

a) Les amplificateurs de cellule (ou préamplis) et leurs dispositifs d'alimentation.

b) Les amplificateurs de puissance et leurs dispositifs d'alimentation.

c) Les haut-parleurs.

d) Les dispositifs de contrôle du volume et du timbre du son.

3° L'alimentation des lampes d'excitation des cellules photo-électriques.

Chacun de ces éléments doit répondre à certaines conditions impératives en vue d'un fonctionnement parfait et sûr.

Les projecteurs doivent être de bonne qualité.

L'organe vital est le lecteur de sons sur film. Il doit être pourvu d'un dispositif de déroulement continu à commande spéciale. Tous les dispositifs utilisant la traction du débiteur inférieur ou du carter inférieur pour dérouler le film devant la cellule doivent être considérés comme dangereux à la fois pour la qualité du son et pour le film lui-même.

Le tourne-disque, s'il y en a un, doit être relié mécaniquement au moteur par cadran ou par chaîne et tendeur de préférence. Ecarter la commande par flexible qui donne lieu, tôt ou tard, à des déboires.

Le moteur doit avoir une vitesse régulièrement constante. Le moteur synchrone s'impose dans le cas du courant alternatif (rejeter impitoyablement les moteurs asynchrones ou les moteurs universels). Dans le cas du secteur à courant continu, exiger un moteur à courant continu avec dispositif auto-régulateur de vitesse.

Tous les organes et engrenages de liaison ainsi que tous les organes et engrenages du lecteur de sons doivent être très largement dimensionnés et calculés, plutôt largement que trop juste. Les moteurs doivent avoir une résistance d'au moins un demi-cheval.

En ce qui concerne les cellules photo-électriques et leurs amplificateurs, il convient de refuser tout système d'alimentation à piles ou accumulateurs, sources inévitables de déboires.

Les haut-parleurs doivent être électrodynamiques à écran (ou baffle) de préférence, car les pavillons ne donnent qu'exceptionnellement de bons résultats acoustiques.

Il convient par-dessus tout d'exiger que tous les organes essentiels soient prévus en double pouvant se substituer instantanément l'un à l'autre ou fonctionnant à demi-puissance lorsqu'ils sont utilisés simultanément.

C'est ainsi qu'il devra y avoir deux amplificateurs de cellule, l'un en fonctionnement, l'autre en réserve, chacun d'eux ayant son alimentation propre. Un système d'inverseur devra permettre de remplacer instantanément, sans interruption de séance, le préampli ou l'alimentation défaillant.

Il faudra exiger au moins deux amplificateurs de puissance alimentant chacun un haut-parleur.

Ces deux amplificateurs fonctionneront en parallèle mais à demi-puissance. En cas de défaillance d'un ampli ou d'un haut-parleur, il suffira de passer de la demi-puissance à la pleine puissance avec un seul amplificateur pour continuer la séance sans interruption.

Il ne nous est pas possible en raison de la place dont nous disposons de nous étendre davantage sur cette question. Nous espérons cependant que nos indications, bien que sommaires, pourront être utiles à nos lecteurs et contribueront à leur éviter une expérience malheureuse.

## Les Installations "Kinoton"

L'équipement « Kinoton » présente à un très grand degré de perfectionnement les deux qualités essentielles d'un appareil parlant :

— Fidélité de reproduction des sons.

— Solidité des organes.

Citons quelques-unes des principales dispositions qui ont été prises pour obtenir la bonne qualité du son :

*Entraînement du film.* — Dans cette installation, le moteur attaque d'abord le lecteur de son et le lecteur est relié au projecteur par une chaîne silencieuse. Par conséquent la pellicule est guidée et entraînée dans le lecteur même avant de passer dans le débiteur inférieur. Il en résulte une stabilité absolue du son.

Le film est pressé dans le lecteur par un cadre dans le genre de celui du projecteur ; les patins de ce cadre offrent cette particularité importante qu'ils sont recouverts d'une gaine de chamois. Cette précaution préserve la pellicule.

*Fente.* — La fente de quelques millimètres, placée directement derrière le condensateur, est diminuée à 17 microns environ, au moyen d'un système optique spécial, ressemblant beaucoup à un microscopie à l'envers. La gamme de fréquence est presque illimitée et un son de dix mille cycles est encore lu, ce qui est surtout très important pour la reproduction du violon et de la voix humaine.

*Lampe phonique.* — La lampe « Kinoton » est d'une robustesse à toute épreuve ; elle se remplace instantanément sans arrêter le projecteur.

*Cellule photo-électrique.* — Elle est d'une très grande sensibilité, réduisant les étages d'amplification et la distorsion des sons à un minimum. La cellule est suspendue dans un dispositif antivibratoire et le lecteur présente une très forte résistance aux vibrations.

*Préamplificateur.* — En raison de la sensibilité extrême de sa cellule, le préamplificateur n'a qu'un seul étage à résistance et peut suivre les enregistrements les plus délicats.

*Haut-parleurs.* — Ce sont des haut-parleurs dynamiques et de tonalité différente. Leur nombre est de 2 à 4 suivant la force de l'amplificateur.

*Fonctionnement sur secteur.* — Cette installation sonore fonctionne entièrement sur secteur à l'exclusion de tout accumulateur ou piles sèches, vous garantissant ainsi un rendement toujours pareil et permettant une diminution sensible des frais d'entretien.

*Solidité des organes.* — Les transformateurs, les résistances et les condensateurs sont essayés à une tension de 3.000 à 4.000 volts, tandis que la tension anodique est seulement de 650 volts, donnant une sûreté absolue.

Ainsi la construction robuste de ces appareils évite toute interruption dans leur fonctionnement et, par suite, les interventions onéreuses des spécialistes.



# L'Alliance Générale Cinématographique

24, RUE RAMBUTEAU, 24

PARIS

Tél. Archives 58-55

vous présentera  
prochainement

UN FILM ———  
DE E.-S. DE MEYST  
& G. MOUSSIAUX



# LA BRABANÇONNE

inspiré du poème de Georges Vaxelaire

A V E C

**LUCIENNE MASSET**  
DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

film à grande mise en scène

MUSIQUE DE ROBERT POTTIER  
ENREGISTREMENT PHOTOTONE

**100 pour 100**  
parlant français  
sonore & chantant

Edition pour la France et pays en  
langue française, sauf la Belgique

ALLIANCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE  
24, RUE RAMBUTEAU, PARIS

*Le*  
*célèbre comique*  
**FERNANDEL**

DANS

## Les Gaîtés de l'Escouade

POUR LA  
RÉGION  
PARISIENNE  
SEULEMENT

*Mise en Scène de Maurice Cammage*

A V E C

*PAUL VELSA, LARQUEY  
ST-OBER et Yv. ANDREYOR*

100 pour 100  
PARLANT ET  
CHANTANT  
FRANÇAIS

**BETTY  
COMPSON**

DANS

## De Femme à Femme

A V E C

*Georges Barraud*

**SONORE, PARLANT & CHANTANT FRANÇAIS**  
POUR LA RÉGION PARISIENNE SEULEMENT

ALLIANCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE  
24, RUE RAMBUTEAU, PARIS

Et vous rappelle  
le Grand Film d'Actualité

qui passe actuellement sur  
tous les écrans de France

# LA CITÉ DE LA TERREUR

"GANGSTERS"

AVEC

Olive BORDEN

ET

Jack PICKFORD

si vous  
ne l'avez pas encore  
à votre programme faites-le sans retard  
ne vous laissez pas devancer par votre concurrent !

---

---

ALLIANCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE  
24, RUE RAMBUTEAU PARIS

# AUX URNES, CITOYENS !

DE JACQUES BOUSQUET

## UNE ŒUVRE

Une œuvre qui marquera une date dans l'histoire du film parlé Français, conçue pour l'écran et utilisant toutes les ressources de l'art cinématographique moderne, est réalisée par J. HÉMARD.

Une intrigue attachante, gaie, puissamment comique.

Des personnages savoureux campés de main de maître.

Un dialogue étincelant.

De la satire, mais légère, dans le ton de celle des célèbres comédies de Flers et Gaillavet, blaguant les Politicards mais se gardant de prendre parti.

Un film qui raille les arrivistes et les aigrefins de quelque bannière qu'ils se réclament, mais qui respecte toutes les convictions.

Tous les rôles du plus grand au plus petit, joués par des artistes de premier plan.

Léon BELIÈRES, dont on ne compte plus les succès, incarne un personnage qui lui permet de donner toute la mesure de son immense talent.

La création réservée à Henri POUPON comptera parmi les plus heureuses de sa brillante carrière.

Lily MOUNET, qui débute à l'écran, y retrouvera l'éclatant succès qu'elle a remportée cette année à l'Odéon dans MADAME SANS GÈNE.

Qui ne sera sensible à la radieuse jeunesse, à l'exquise sensibilité de Rosine DERÉAN, au charme et au talent de la belle Ginette GAUBERT, qui n'admira le jeu si spirituel, si finement nuancé de Claude DAUPHIN, la révélation de la saison cinématographique.

**MAYOL.** Le grand chanteur populaire se fait entendre dans la fête de l'orangerie en chantant son pot-pourri, recueil de toutes ses chansons.

Le leit-motiv du film "**AUX URNES, CITOYENS !**" musique de Vincent SCOTTO est chanté par BERVAL.

Des décors d'une variété, d'un luxe et d'un goût exceptionnels, du plein air, de la couleur locale.

En faisant appel aux plus réputés spécialistes de la mise en scène, de la photographie et de l'enregistrement sonore, F. MÉRIC a prouvé qu'il voulait une réalisation technique irréprochable. Il n'a ménagé ni l'argent ni le temps qu'il fallait pour que "**AUX URNES, CITOYENS !**" fut un film de grande classe.

S  
U  
C  
C  
È  
S  
  
S  
U  
C  
C  
È  
S

S  
U  
C  
C  
È  
S  
  
S  
U  
C  
C  
È  
S

**Félix Méric** présente...  
**LÉON BELIÈRES** dans

**AUX  
URNES,  
CITOYENS!**

DE JACQUES BOUSQUET

Réalisé par J. HÉMARD

Interprété par ...

Claude **DAUPHIN** - Lily **MOUNET**  
**BERTHIER** - H. **JULLIEN** - **TREVAUX**  
et **HENRI**

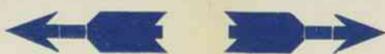


Rosine **DEREAN** - Ginette **GAUBERT**  
**LIEZER** - **CASTEL** - Michel **DURAND**  
**POUPON**

LE GRAND CHANTEUR  
POPULAIRE

**MAYOL**

DANS SON  
POT-POURRI



LE LEIT-MOTIV  
EST CHANTÉ PAR

**BERVAL**

DU THÉÂTRE  
DE PARIS

# FILMS

# F. MERIC

Directeurs ! pour le film parlant suivez cette Marque



VOICI CE QU'ELLE A PRODUIT :

## CENDRILLON DE PARIS

de J. BOUSQUET et H. FALK

## LA FORTUNE

de TRISTAN BERNARD

## MONDANITES

de RIP et J. BOUSQUET

EN COURS D'EXÉCUTION

EN COURS D'EXÉCUTION

## AUX URNES, CITOYENS !

de JACQUES BOUSQUET

VOUS N'Y TROUVEZ QUE DES SUCCÈS

CINÉMATOGRAPHES F. MERIC

R. C. 75-806

MARSEILLE

Téléphone : Dragon 71-53

Adr. Télégr. : MERICFILM-MARSEILLE

71, Rue St-Ferréol, 71



PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : Provence 25-20

Adresse Télégraphique : MERICFILEM-PARIS

17, Rue Bleue, 17

LYON - TOULOUSE - LILLE - STRASBOURG - AFRIQUE DU NORD

## L'entretien du film

par Claude José FRAPPA

Tout le monde sait que la pellicule cinématographique est une matière fragile à l'extrême, et pourtant, comment ne serait-on pas tenté de l'oublier en la voyant passer dans un appareil de projection ! Fragile ? cette bande souple qui se déroule au rythme de vingt-quatre images à la seconde, d'un mouvement saccadé, sur des tambours dentés, dans des cadres d'acier, devant un faisceau lumineux brûlant. Mais oui, très délicate, et entourée d'une foule d'ennemis. Ne craint-elle pas l'eau, la chaleur, les taches d'huile, la poussière ? Ne suffit-il pas d'un trait d'ongle pour rayer son émulsion, d'un doigt gras pour y imprimer son empreinte ?

Cela fut toujours ainsi, depuis que le film est né, mais, lorsque le « muet » existait seul, on l'avait quelque peu oublié. Qu'importait alors qu'un peu de poussière fût déposée sur la pellicule, qu'une goutte d'huile vint gâcher une image, qu'une cassure se produisit ? — On coupait, et la presse à coller faisait le reste en quelques secondes.

Il n'en va plus de même maintenant que le cinéma est devenu sonore et le problème de l'entretien du film a pris une bien plus grande acuité. Il est devenu très difficile, souvent même impossible de supprimer une image détériorée, de faire une collure parfaitement silencieuse. Le « lecteur sonore » ne laisse rien passer, ni les rayures, ni les moindres taches, ni même les poussières qui viennent augmenter encore le bruit de fond propre à la cellule. Tout lui est bon pour soufler ou cracher et l'œil photoélectrique diagnostique infailliblement les états de service d'une copie sonore, ainsi que le soin qui fut apporté à la manier.

Avant de songer aux moyens capables de réparer, dans la mesure du possible, les détériorations qu'une bobine de film a pu subir, il est de bonne logique de songer à employer des mesures préventives.

On peut, en effet, lutter avec succès contre la chaleur. Qu'on n'objecte pas que l'ininflammable a presque partout supplanté le simple celluloïd et qu'il n'y a plus de danger. Ce serait raisonner trop superficiellement. Outre que « inflammable » n'est pas synonyme de « incombustible » — tant s'en faut — il est bon de ne pas oublier que l'acétate de cellulose a une très grande propension à se déshydrater, et, de ce fait, devient rapidement cassant. Le commerce met à la disposition des professionnels des appareils qui permettent de lutter avec efficacité contre cet inconvénient. On peut les diviser en deux catégories selon le principe sur lequel ils sont basés. Les uns diminuent la température du faisceau lumineux en absorbant les rayons infra-rouges, qui sont les rayons calorifiques, les autres refroidissent la pellicule au moyen d'un jet d'air sur la fenêtre. Il existe même un dispositif, particulièrement efficace au point de vue de la lutte contre la dissécatation, qui consiste à envoyer sur la pellicule de l'air froid saturé d'humidité. L'emploi d'un appareil de l'une ou l'autre sorte, ou même d'une combinaison de deux appareils de principes différents dans le cas de très grandes intensités de lumière, permet de prolonger la durée d'une copie de façon très appréciable.

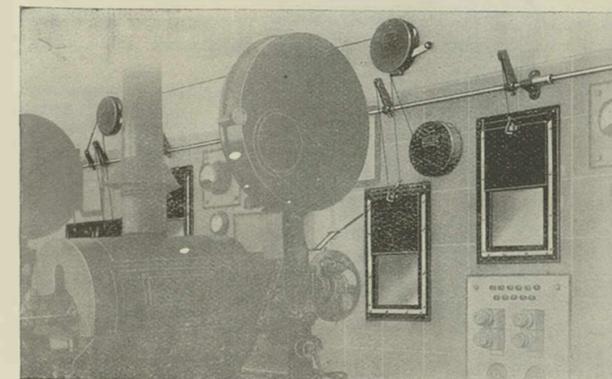
En ce qui concerne les rayures et les taches, la responsa-

bilité en incombera à l'opérateur de projection, s'il possède toutefois des appareils en bon état. Il devra manipuler les films avec le plus grand soin et tenir toujours son matériel dans le plus parfait état de propreté afin d'éviter les projections de gouttelettes d'huile. Il est particulièrement important qu'il dispose d'une très bonne enrouleuse ainsi que d'un aide chargé de bobiner la pellicule, car l'opérateur a toujours beaucoup de choses à faire, peu de temps pour cela, et, généralement, tout juste la place de se retourner dans sa cabine.

En dépit de toutes les précautions, une copie qui fournit un travail régulier finit toujours par se salir. La méthode à employer pour la nettoyer dépendra de son état. Si l'on veut simplement la débarrasser des poussières qui adhèrent à l'émulsion, on la fera glisser entre deux morceaux de velours tenus bien serrés dans la main et l'on répétera l'opération, si besoin est, deux ou trois fois. Dans le cas d'un film très taché, il faudra imbiber les morceaux de velours de tétrachlorure de carbone. Les résultats obtenus par ce moyen sont parfaits et l'opération ne présente aucune difficulté. Toutefois, il est bon de ne pas abuser de cette méthode car ce produit, trop fréquemment employé, ne tarde pas à nuire à la copie, en altérant aussi bien l'image que les modulations de la marge sonore.

### Un dispositif pratique de fermeture des fenêtres de Cabine

Parmi les dispositifs de sécurité, l'un des plus importants pour la sauvegarde du public, est, sans contredit, le dispositif de fermeture des fenêtres de cabine. Ce dispositif doit être, non seulement étanche et rapide, mais encore faut-il qu'il soit muni de fusible pour assurer son fonctionnement automatique en cas d'incendie.



La pratique nous apprend, malheureusement, que ces qualités indispensables, ne sont pas toujours réalisées avec le rideau de fer, jusqu'ici utilisé. Aussi a-t-on été amené à envisager un dispositif plus rationnel : le Protex. Ce dispositif, dont il est donné une reproduction ci-dessus, se place aisément dans n'importe quelle cabine.

# LES ÉTABLISSEMENTS ANDRÉ DEBRIE

111-113, Rue Saint-Maur  
PARIS

qui font apprécier dans le monde entier, les qualités de leurs équipements de prise de vues sonores et de leur matériel de Laboratoire, livrent maintenant l'équipement portable de projection sonore "Jacky-Stellor" conçu spécialement pour l'enseignement, le cinéma rural et la petite exploitation

PUISSANCE DE SON :  
pour 600 Spectateurs environ

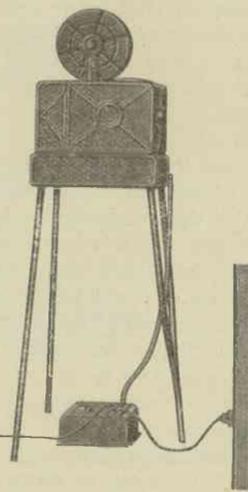
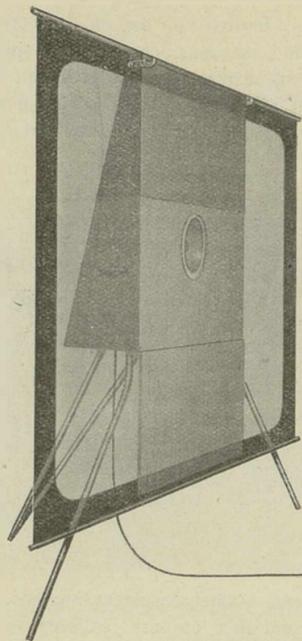
Amplificateur 3 étages

DISTANCE DE PROJECTION  
Jusqu'à 25 mètres environ

Lampe à incandescence

INSTALLATION :  
En moins de 15 minutes

Poids total 80 Kilos



L'équipement complet en position de projection - UNE PRISE DE COURANT ET... C'EST TOUT

## Les Gradateurs de Lumière

Continuons notre description.

3° Cet arbre commande également un commutateur rotatif pour arrêts automatiques aux deux fins de course, jour et nuit. Ces arrêts doivent, en effet, être indépendants de la volonté de l'opérateur ; les curseurs des rhéostats ne pouvant pas dépasser les butées de fin de course, il est donc nécessaire que le moteur soit arrêté automatiquement et qu'il ne puisse repartir qu'en sens inverse. Chacun de ces deux arrêts de fin de course immobilise donc le moteur pour le sens de rotation dans lequel il vient de fonctionner et rend seulement possible sa mise en marche dans l'autre sens.

4° Deux inverseurs unipolaires à deux directions avec dispositif de commande à distance.

Le gradateur ainsi constitué, permet de réaliser à distance

trique, soit pour le réglage des rhéostats ou toute autre opération d'entretien.

La mise en marche et l'arrêt à volonté du moteur et, par suite, des rhéostats, sont obtenus par de simples boutons, placés à portée de la main de l'opérateur. Plusieurs jeux de boutons peuvent être disposés en des points différents ; cabine cinématographique, scène, orchestre, etc..., pour la commande du gradateur, par plusieurs personnes projectionniste, régisseur, chef d'orchestre, etc...

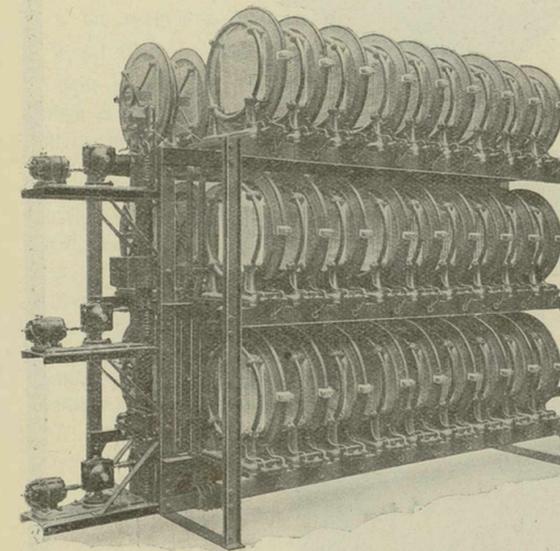
Les connexions entre les inverseurs, le moteur et les boutons se réduisent ainsi à quelques fils de petite section, d'une installation facile et peu coûteuse, tandis que, comme nous le disons plus haut, le gradateur est reporté dans un local approprié, souvent assez éloigné des points de commande.

Nous venons de décrire un gradateur pour circuits devant fonctionner simultanément, cas d'allumage d'une même couleur. Si l'éclairage de la salle comporte des circuits appelés à fonctionner séparément par groupes, de façon à être présentés à des états différents ou à être gradués en sens inverse, cas, par exemple, de circuits de couleurs variées, les rhéostats unitaires de chaque groupe sont montés, soit sur des châssis indépendants, soit sur les divers étages d'un châssis unique, suivant les circonstances locales. Ils constituent donc autant de gradateurs, munis de tous leurs accessoires, moteur, réducteur de vitesse, inverseurs, commutateur d'arrêts automatiques, arbre, etc..., qu'il y a de groupes de rhéostats.

Aux divers points de commande, sont placés autant de séries de boutons qu'il y a de groupes sur le gradateur. On peut ainsi faire fonctionner ces groupes de circuits, soit séparément, soit simultanément, dans le même sens ou en sens inverse, soit à des degrés différents.

Les effets les plus variés sont donc obtenus d'une façon très progressive et sans à-coup et l'œil du spectateur assiste à des changements de tonalités et, dans certaines installations de couleurs, sans être heurté, comme il le serait, si tous ces effets étaient obtenus par le jeu de simples interrupteurs.

Nous signalerons la prochaine fois les principaux avantages que présente ce système d'adaptation d'un rhéostat à chacun des circuits unitaires



Gradateurs Clemçon à 2 étages

d'un nombre quelconque de points de commande, les différentes combinaisons suivantes :

Les rhéostats étant supposés par exemple à la position Nuit (Extinction) :

a) Mise en marche des rhéostats vers la position Jour (plein feu).

b) Arrêt des rhéostats en un point quelconque de leur course vers la position Jour.

c) Remise en marche à volonté soit dans le même sens vers la position Jour, soit en arrière, vers la position Nuit.

d) Arrêt automatique des rhéostats à leurs deux fins de course, position Jour et position Nuit.

Au cas où les rhéostats se trouveraient à la position Jour à leur point de départ, les mêmes opérations pourraient être réalisées dans leur marche vers la position Nuit.

Ces dispositifs de commande électrique sont complétés par un débrayage à main, servant à séparer momentanément l'arbre général et le réducteur de vitesse. Un petit volant mobile ou une manivelle qu'on place momentanément à l'autre extrémité de l'arbre, permettent alors de l'actionner à la main, soit en cas d'avarie du moteur élec-

### Perfectionnement nouveau du Royal Amplitone

La Société Benwood vient de faire déposer quatre des neuf perfectionnements apportés par ses ingénieurs à son nouveau modèle « Royal Amplitone 1932 ».

1° L'élimination de vibrations du projecteur et du moteur d'entraînement par la répartition des organes sur le socle ;

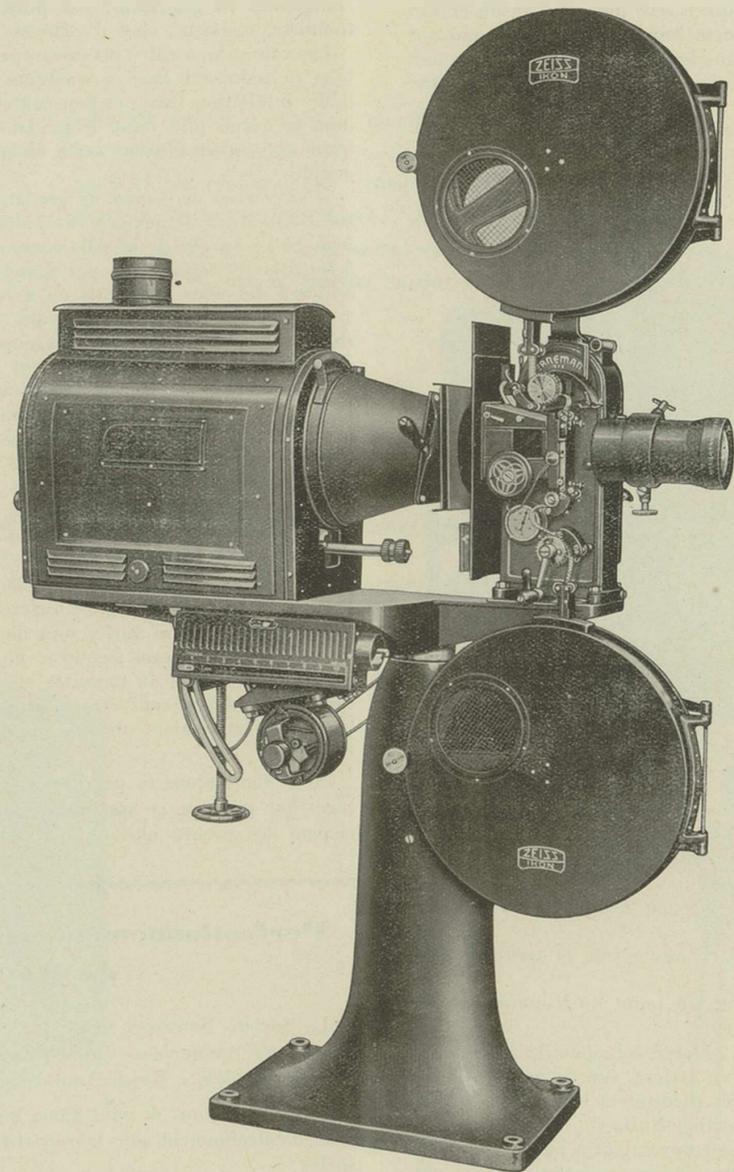
2° La fixité du lecteur et son isolement mécanique et électrique de l'ensemble de l'appareil ;

3° La précision de la lecture obtenue grâce à son « bloc » ;

4° Une contre-glissière latérale donnant à la pellicule une adhérence régulière et lui imposant un défilement absolument rectiligne.

Les projecteurs de haute précision

# Ernemann



Établissements L. ROMBOULTS

18, Rue Choron, 18 -:- PARIS (9<sup>e</sup>) Téléphone : TRUDAINE 00-91

## Format réduit et Cinéma d'amateur

*Nous étudierons dorénavant sous cette rubrique toutes les questions qui sont susceptibles d'intéresser non seulement l'amateur proprement dit, mais surtout la petite exploitation qui n'a pas les moyens de faire les frais de matériel et d'installations plus importants et qui peut pourtant apporter une grande activité et un important développement au cinéma dans les petits centres. C'est aux directeurs de petites salles, aux cafetiers, hôteliers que nous nous adressons ici.*

C. 10

### Rivalité ou Collaboration

(Film de 16 m/m et 9,5 m/m).

par J. B.

La cinématographie d'amateur ou, comme nous estimons devoir l'appeler plutôt, la cinématographie privée (c'est-à-dire prévue pour les besoins des personnes privées), n'a été possible qu'avec la solution de deux problèmes constituant le fondement de cette nouvelle technique :

- 1° La création du format étroit du film ;
- 2° La mise au point du procédé de l'inversion de ce film.

Tant que la cinématographie privée se servait du matériel conçu et préparé pour les professionnels, c'est-à-dire, tant que la cinématographie privée ne disposait que du film Standard de 35 m/m et des appareils pour ce format, elle ne pouvait pas se développer ni devenir populaire. Le prix élevé du film et du matériel mécanique, les difficultés de manie-ment, poids et volume encombrants étaient autant d'obstacles.

Avant la guerre quelques firmes européennes ont tenté de diffuser des appareils spéciaux pour les amateurs, qui utilisaient également un film spécial. En ceci cette technique répondait déjà à la première condition, soit d'un film étroit, meilleur marché que le Standard.

Il restait à satisfaire la seconde condition, celle du procédé d'inversion qui aurait rendu ce film meilleur marché encore ; très probablement les techniciens y seraient parvenus si la guerre n'avait pas brusquement arrêté ces premiers essais. Dès 1920 des tentatives nouvelles se sont fait connaître tant en Europe qu'aux Etats-Unis. En 1923 la firme américaine Eastman Kodak a mis sur le marché américain pour commencer et ensuite a introduit en Europe des appareils nouveaux, utilisant le film de 16 m/m de large, également de la conception de cette firme.

Peu de temps après, en Europe la maison Pathé a diffusé des appareils nouveaux, les Pathé-Baby, qui utilisaient également un film nouveau de 9,5 m/m de large.

Ces deux entreprises ayant compris toute l'importance du problème et ayant vu juste quant à la façon de le résoudre, ont, non seulement dès le début mis en vente le film spécial, mais ont aussi créé simultanément dans différents centres mondiaux des laboratoires qui avaient pour but d'assurer le « Service du Ciné amateur ». Ces deux films de 16 et 9,5 m/m avaient dès le début la particularité de pouvoir être inversés en images positives, c'est-à-dire qu'il n'était plus nécessaire de faire, comme précédemment, un négatif et ensuite de tirer une copie de ce négatif. Grâce à ce nouveau procédé (dit d'inversion) le film portant l'image positive était le même que celui qui avait passé dans l'appareil de prise de vues. Si le principe d'inversion des deux films susmentionnés

était le même, il n'en est pas moins vrai que la technique différait et diffère encore aujourd'hui sensiblement. C'est précisément ces travaux d'inversion que ces laboratoires étaient chargés d'exécuter, pour assurer la plus grande facilité au ciné-amateur. Par un système fort simple de fiches accompagnant le film retourné à l'amateur, ces laboratoires avaient aussi la possibilité de guider les débutants et de les conseiller.

C'est donc grâce au fait d'avoir pu satisfaire aux deux conditions, que nous avons énoncées plus haut, que ces deux firmes ont pu diffuser les premières les appareils et les films et créer ainsi une véritable technique de la cinémathèque privée. D'autres firmes américaines et européennes ont créé depuis de nouveaux appareils cinématographiques, les uns pour le format de 16 m/m, les autres pour celui de 9,5 m/m. Actuellement ces deux formats de film restent les plus répandus et, pour ainsi dire, les seuls employés pour les besoins de la cinématographie privée. Suivant les pays, c'est l'un ou l'autre de ces films qui se trouve le plus répandu et le plus employé. Grâce aux qualités incontestables du 16 m/m et sa supériorité due déjà à ses dimensions plus grandes de l'image, ce format gagne de plus en plus de terrain. Par contre, le film de 9,5 m/m reste le meilleur marché et le plus populaire. Ainsi, chacun des formats trouve son emplacement.

La cinématographie d'amateur comprend, d'une part, la prise de vues et, d'autre part, la projection. Si pour la première, seules les considérations d'ordre économique doivent être retenues par le futur ciné-amateur, pour la seconde cette condition se complique d'une autre qui est la cinémathèque. On devrait dire plus exactement *des cinémathèques*, parce qu'en réalité il existe actuellement et un peu partout plusieurs collections de films, soit en 16, soit en 9,5 m/m. Les sujets de ces films sont différents entre eux, et ainsi ces cinémathèques se complètent en quelque sorte et pour pouvoir bénéficier des deux on devrait donc disposer d'au moins deux projecteurs, chacun prévu pour son format de film. Ceci créerait un obstacle considérable à la diffusion de la cinématographie. En fait telle a été la situation pendant quelques années, ce qui apportait un trouble parmi les ciné-amateurs débutants et les laissait hésitants entre ces deux films et, partant de là, ces deux techniques.

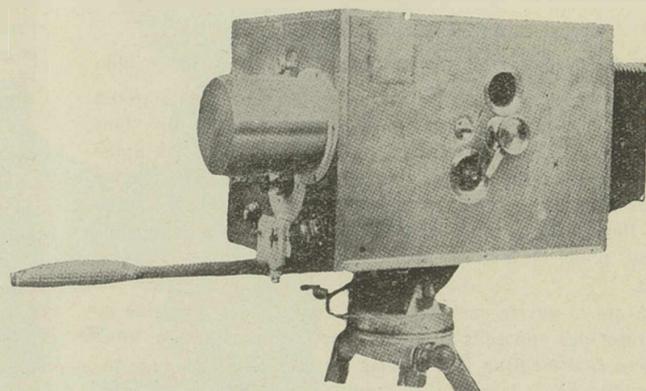
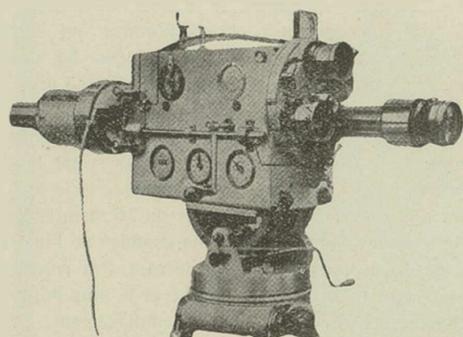
Ce n'est qu'en 1930 que cette difficulté a été supprimée, grâce au Nouveau Projecteur Bolex-Paillard. Cet appareil, dont le système de transport du film est conçu sur un principe particulier, permet indifféremment l'emploi de l'un ou l'autre des formats, avec la possibilité de passer très rapidement de la projection de l'un à l'autre des films (le remplacement d'un minimum d'éléments étant nécessaire pour cette opération).

Nous donnerons la prochaine fois des détails précis sur le transport du film.

A peu de frais

# LE CAMÉRÉCLAIR

(modele 1928)



AVEC SON CAISSON

devient l'appareil

**PRATIQUE**  
**MOBILE**  
**LÉGER**

dont vous avez besoin  
pour vos films sonores

Ch. JOURJON  
12, rue Gaillon - Paris

TÉL. LOUVRE 14-18  
CENTRAL 32-04 — 00-00, 62

## Groupement amical des techniciens et Spécialistes DU CINÉMA

FILM  
MATÉRIEL  
PROJECTION

STUDIO  
PLEIN AIR  
LABORATOIRES

Le jeudi 17 décembre, au soir, notre Amicale des Techniciens et Spécialistes du Cinéma a tenu sa première réunion officielle. Elle a eu lieu à l'Ecole du Cinématographe.

Très nombreux (plus de 120) furent ceux qui vinrent à cette séance et nous eûmes le plaisir de constater que beaucoup des

au film, tant pour sa réalisation que pour son exécution et sa projection.

Mais il faut noter que, dans notre titre, il y a « Amicale » d'abord, nous voulons donc prouver ainsi que nous ne sommes pas un Syndicat et que nous voulons devenir un groupe d'amis cherchant à se connaître, d'une spécialité à l'autre, que nous voulons parler entre nous, prendre contact et faire disparaître les cloisons étanches qui existent trop souvent entre les différentes spécialités. »

Il envisagea ensuite quelques-uns des différents modes d'activité de l'Amicale :

Démonstrations, suivies de discussions ; causeries ; études sur les travaux en cours, les découvertes récentes ; présentation des nouveautés.

Et également présentation de films censurés et échange de travaux avec les associations et les revues techniques étrangères.

Puis, M. Delac, président de la Chambre Syndicale, qui nous a fait l'honneur de venir à notre réunion, prit la parole pour apporter ses souhaits au groupement.

M. Chataignier, président de l'A. P. P. C., vint nous apporter les souhaits de la Presse.

Puis, M. Fontanel, en un discours précis, exprima comment il comprenait ces réunions :

« Il faudrait, dit-il, créer un groupement assez compact, où l'on puisse trouver beaucoup de bienveillance de ses camarades, il serait assez intéressant de pouvoir leur exposer les nombreuses idées que chacun, mon Dieu ! peut avoir derrière la tête, soit d'un point de vue général, soit d'un point de vue particulier, d'un point de vue technique, ou même d'organisation. »

On passa alors à la deuxième partie du programme.

Le professeur Chrétien fit une très intéressante causerie à propos des problèmes soulevés par son objectif hypergonar.

Nous aurions été heureux de publier aujourd'hui cette intéressante étude. Par suite des vacances, n'ayant pu joindre le professeur, nous en avons été empêché, nous le regrettons très vivement. Mais ce n'est que partie remise.

La causerie fut accompagnée de démonstrations pratiques qui permirent à tous d'admirer la valeur des résultats obtenus.

Pour finir, M. Debrie ayant été vivement sollicité de donner l'exemple d'une démonstration pratique d'appareil, M. Charlin présenta le Jacky Steller. Nous en publions plus loin l'essentiel.

La séance se termina sur la projection avec cet appareil de films que M. Osso nous avait très obligeamment prêtés. Nous pûmes d'autant mieux le remercier qu'il avait tenu à assister lui-même à notre réunion.

Disons, pour terminer, que notre prochaine séance se tiendra le



M. DELAC

personnalités les plus notoires du cinéma s'intéressaient à notre effort et voulaient y participer. Des ingénieurs, des opérateurs, des metteurs en scène, des techniciens, des spécialistes de toutes branches travaillant dans les firmes les plus diverses prirent part à notre réunion.

L'on commença par une visite de l'école. L'on ne connaît pas assez cet établissement qui sans vain bruit forme chaque année des techniciens de cinéma qui comptent parmi nos meilleurs.

Puis, M. Montel, le directeur, souhaite en quelques mots fort aimables la bienvenue à notre Amicale.

M. Debrie, président, prit alors la parole. Il remercia d'abord tous ceux qui ont apporté leur appui à notre association et en particulier nos présidents d'honneur : MM. Lumière, Pathé, Gaumont, Delac, Jourjon, Natan, Osso, Costil. Il dit notre gratitude à M. Montel et au Conseil d'administration de l'Ecole pour avoir bien voulu nous donner l'hospitalité dans leurs locaux. On n'aurait pu trouver mieux, puisqu'on y dispose d'une salle de projection, d'un studio, et au besoin même de laboratoires.

Il exposa ensuite les buts de l'association.

« Notre Groupement a pour titre, dit-il : « Groupement Amical des Techniciens et Spécialistes du Cinéma ». Pourquoi ? Parce que nous avons cherché à réunir toutes les branches de l'Industrie Française Cinématographique.

Nous avons donc voulu comprendre, dans notre Association, tous ceux qui, de près ou de loin, collaborent d'une façon effective

# VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT

*de vous équiper en sonore  
sans avoir étudié tous les modèles  
que vous offre le marché*

## La SOCIÉTÉ BENWOOD

vous présente son

# Royal Amplitone 1932

*Comportant neuf perfectionnements  
dont quatre sont protégés par  
DES BREVETS*

Ces perfectionnements portent sur :

- 1° - L'élimination de vibrations du projecteur et du moteur d'entraînement par la répartition des organes sur le socle.
- 2° - La fixité du lecteur et son isolement mécanique et électrique de l'ensemble de l'appareil.
- 3° - La précision de la lecture sonore obtenue grâce à son "bloc".
- 4° - Une contre-glissière latérale donnant à la pellicule une adhérence régulière et lui imposant un défilement absolument rectiligne.

*Un appareil incomparable  
à un prix imbattable*

## SOCIÉTÉ BENWOOD

19, Rue de Montchanin - PARIS-17

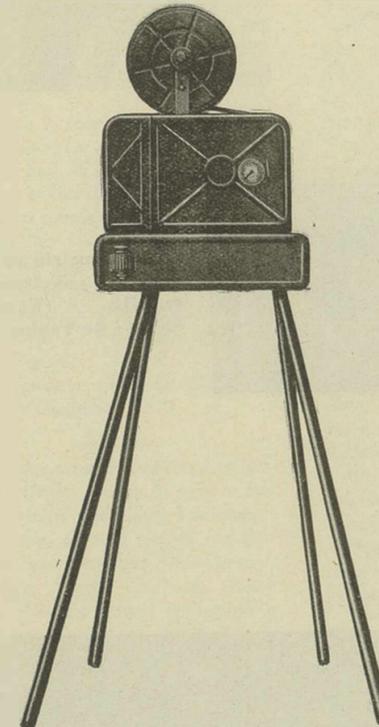
Galvani 07-06

troisième mercredi de janvier et que tous les techniciens qui s'intéressent à notre Amicale n'auront qu'à faire la demande à M. Michel, 14, rue Brunel, pour assister à cette réunion.

### LE JACKY STELLOR

Cet appareil dénommé « Jacky-Stellor » est destiné plus particulièrement à la petite exploitation et à l'enseignement. Son prix est très modéré et le « Jacky-Stellor » représente un des plus grands efforts faits jusqu'à ce jour pour la diffusion du cinéma parlant.

Le « Jacky-Stellor » est à lecture « son sur film » et fonctionne directement sur le secteur alternatif sans pile ni accumu-



lateur. Il a été établi, selon la formule connue, une prise de courant et c'est tout !... Sa consommation totale n'atteint pas 7 ampères sous 110 volts.

Le projecteur lui-même est du type « Jacky-Exploitation » et comporte une lampe de 500 watts donnant une projection excellente jusqu'à 25 mètres. Une soufflerie très puissante assure le refroidissement continu des organes mécaniques, optiques et du film.

Comme dans tous les « Jacky-Debré » l'entraînement du film est assuré par une double came à galets et l'obturateur de l'appareil est situé entre la source lumineuse et le film.

La partie sonore proprement dite est construite par les Etablissements Charlin et, pour le transport, est entièrement indépendante du projecteur. Elle est contenue dans un carter métallique et se compose du lecteur de son, de la cellule photo-électrique, du pré-amplificateur et de l'amplificateur. Ce carter, qui mesure environ 55 c/m x 35 x 15, s'interpose, pour la projection, entre le pied et le projecteur.

L'ensemble sonore, dans son carter, est monté entièrement sur feutre et sur caoutchouc. Les lampes amplificatrices sont également maintenues sur un double support élastique ce qui permet de

se déplacer avec l'appareil tout monté sans aucun danger pour les lampes. Toute la partie amplificatrice se sort de son carter comme un tiroir, ce qui permet d'en faire instantanément la visite et l'entretien.

L'entraînement du film dans le tambour du lecteur de son est régularisé par un volant monté sur roulement à billes. Cette disposition assure un déroulement parfaitement régulier du film même s'il y a des sauts de voltage sur le secteur et elle supprime toute réaction mécanique du système tournant sur le système optique.

La fente sonore est en retrait du film de sorte que les poussières entraînées par ce dernier ne peuvent l'obturer. Une lampe excitatrice 6/8 volts assure l'éclairage de la fente et l'image de cette fente est réalisée sur le film à l'aide d'un objectif à grande ouverture.

La cellule photo-électrique est au césium. Très robuste et particulièrement stable, elle est protégée par un blindage éliminant tout bruit parasite. Cet ensemble est monté dans un support à broches instantanément amovible.

L'amplificateur se compose de la façon suivante :

Le premier étage, pré-amplificateur, est constitué par une lampe à chauffage indirect dont la suspension tout à fait particulière assure la sécurité la plus complète quant au bruit de fond.

Le deuxième étage L. 2. est également une lampe à chauffage indirect et devient amplificateur de voltage ou premier étage dans le cas pick-up.

Le troisième étage est constitué par deux lampes de puissance E. 3. P. montées en parallèle.

L'ensemble assure environ 4 watts modulés calculés sur une fréquence moyenne.

Une boîte d'alimentation permet de se brancher sur le courant alternatif 110 volts 50 périodes. Cette boîte comprend un voltmètre de contrôle et est prévue pour utiliser, à volonté, tous courants allant de 90 à 250 volts.

Le haut-parleur électro-dynamique parfaitement adapté à l'étage de puissance assure une fidélité de « son » comparable aux plus importantes installations. Il est monté dans un coffre-valise prévu de façon à recevoir, pour le transport, le carter sonore, la boîte d'alimentation, l'écran de projection et le câble du haut-parleur.

L'équipement « Jacky-Stellor » est essentiellement transportable, il se compose de trois parties :

- 1° Le projecteur « Jacky » dans son sac gainé ;
- 2° Le haut-parleur contenant le carter sonore, la boîte d'alimentation, le jeu de câbles nécessaires à l'installation et l'écran ;
- 3° Les tubes-soutiens du projecteur et du haut-parleur.

Le poids total de l'équipement « Jacky-Stellor » n'atteint pas 80 kilos et son installation s'effectue en quelques minutes.

Pour remplacer l'orchestre pendant les intermèdes ou pour accompagner la projection des films muets, on a prévu un « tourne-disque » valise 80 tours avec pick-up. Ce phonographe utilise tous les disques du commerce et il se branche directement sur le secteur et sur la boîte d'alimentation.

Le haut-parleur du « Jacky-Stellor » et son amplificateur assurent à cet appareil une reproduction impeccable et le volume du son est réglable par le potentiomètre de l'amplificateur.

Cette valise sert également de ré-enrouleuse de films et différents accessoires tels que : lampes de rechange, manivelle, moyeux, nécessaire de graissage et de collage, etc., se logent dans le couvercle.



— A gauche : Kaïssa Robba la très belle interprète de :  
« La Femme et le Rossignol »  
« Sous la Croix du Sud »  
« Le Marchand de Sable »

— A droite : une vue du film « Chez les Vikings »  
(Comptoir Français Cinématographique)



Une tannerie au Maroc dans les « 5 Gentlemen maudits. » (Vandal et Delac - de Venloo).



Raimu dans la « Petite Chocolatière. »  
(Braunberger-Richebé)



— A gauche : Mona Goya dans « Amour et discipline. »  
(Production Haïk)

— A droite : Bela Lugosi dans « Dracula. »  
(Film Universal)



# LES FILMS QUE L'ON TOURNE

Pathé-Natan a au montage : *Amour et Business*, de R. Pégy ; *Deux dans une voiture*, de Joë May ; *Ariane, jeune fille russe*, de Paul Czinner ; *La Chauve-Souris*, de Karl Lamac.

Pathé-Natan a terminé complètement : *Les Croix de bois*, *Le Marchand de sables*, *La Croix du Sud*, d'Angré Hugon ; *Les Galeries Lévy et Cie*, d'André Hugon.

Pierre Caron tourne pour Pathé Natan : *Grain de Beauté*.

Léonce Perret tournera une œuvre basée sur un scénario d'Henri Duvernois, traitant de la vie du divin chevalier Mozart.

On va tourner *La Fleur d'oranger*, de Birabeau et Dolley.

Maurice Tourneur réalise *Les Gâtés de l'Escadron*, de Courteline.

La Paramount vient de terminer *La Couturière de Lunéville*, d'après la pièce d'Alfred Savoir, réalisé par Harry Lachmann ; *Avec l'assurance*, opérette réalisée par Roger Capellani, interprétée par Saint-Granier, André Berley, Simone Héliard, Betty Stockfeld ; *Monsieur Albert*, qu'interprète Noël-Noël, que mit en scène Karel Anton ; *Coiffeur pour dames*, réalisé par René Guisart et interprété par Fernand Gravey, Diana et Mona Goya ; *Miche*, comédie d'Etienne Rey, jouée par Marg. Moreno, etc. *Cognasse*, de Louis Mercanton, est en voie de terminaison ; *Côte d'Azur*, *Tu seras Duchesse*, *Il est charmant*, sont terminés ; *Cordon Bleu*, *Les Nuits de Port-Saïd*, *Une nuit à l'hôtel*, *Camp volant*, *Les as du Turf* sont prêts à sortir en public.

On prépare aux Studios Paramount la prochaine réalisation de *La Perle*, d'Yves Mirande, d'un scénario original de Marcel Achard et d'Anna Karénine, d'après Tolstoï.

La G. F. F. A. tourne peu dans ses propres studios. Elle a cependant à sortir *Däinah*, réalisé par Jean Grémillon, sur un roman de Pierre Daye ; *Route nationale n° 13*, d'Albert Guyot ; *Vacances*, de Boudrioz, et *Tragédie de la mine*, le grand film de Pabst, tourné en collaboration avec la Néro Films.

Osso a dernièrement sorti : *Le Costaud des P. T. T.*, de Jean Bertin, Rudolpf

Maté, animé par Boucot ; *Le Chant du marin*, grande production gaie avec Préjean et Jim Gérald, réalisé par l'auteur d'*Un Soir de rafle*, Carmine Gallone, et *Le Chanteur inconnu*, de V. Tourjansky, interprété par Jim Gérald, Simone Simon, Simone Cerdan.

Osso vient de terminer *La Femme de mes rêves*, de Jean Bertin, et prépare un nouveau film, *Le Fils d'Amérique*, avec Préjean et Annabella, réalisation C. Gallone, qui sera tourné à Berlin.

*Brumes*, de J. Baroncelli, est prêt. On y verra Jean Murat, Danièle Parola.

Braunberger-Richebé viennent de sortir *Mam'zelle Nitouche* et *La Chienne*. Ils ont également présenté *L'Amour à l'américaine* et *Baleydiar*.

On continue de tourner *La Petite Chocolatière*, avec Raimu, Jacqueline Francell, Michèle Verly et Simone Simon.

Paul Féjos réalise *Fantomas*, premier épisode, avec Galland, Jean Worms, Tania Fédor, Thomy Bourdelle.

Jacques Haïk a sorti dernièrement *Nicelle et sa vertu*, d'après la pièce de Gandéra, interprété par Alice Cocéa ; *Coquecigrole*, d'Alfred Machard, mis en scène par Berthomieu, interprété par Max Dearly, Danièle Darrieux.

On tourne actuellement aux studios de Courbevoie *Le Fils improvisé*, d'Henri Falk, réalisateur, René Hervil ; interprètes, Maud Loty et Pierre Brasseur.

On monte chez Haïk, *Pour un sou d'amour*, d'Alfred Machard, avec le chanteur Bauge, et *Service de nuit*, réalisé par Henri Fescourt.

Les Films Méric ont présenté dernièrement *La Fortune et Mondanités*, réalisés par Jean Hémard, le premier sur la pièce de Tristan Bernard : *Que le monde est petit*, le second sur un argument de Rip et Bousquet.

Actuellement Méric produit *Aux Urnes*, *Citoyens*, de Jacques Bousquet, mis en scène par Jean Hémard, et interprété par Bélières, Claude Dauphin, Rosine Dréan, Lily Mounet, Ginette Gaubert et Henri Poupon.

L'A. C. E. va éditer trois productions de l'U. F. A. : *Tumultes*, avec Charles Boyer ; *Ronny*, avec Kate de Nagy et Marc Dantzer, et *La Fille et le Garçon*, d'A. Birabeau et G. Dolley, que joueront Henri Garat et Lilian Harvey.

Alex Nalpas vient de terminer *L'Affaire Blaireau*, d'après Alphonse Allais, joué par Bach, et *Pour la voir de près*, mis en scène par L. Mayrargues.

Era Films a réalisé *Ma Tante d'Honfleur*, avec Florelle, Lecourtois, Jeanne-X. Cheirel, Jim Gérald, Rolla France.

La Société Indépendante de Productions prépare *Photo*, qui sera réalisé par Abel Jacquin.

Super Films, qui a présenté *Prisonnier de mon cœur* et *Un chien qui rapporte*, met au point la dernière réalisation de Rex Ingram : *Baroud ou les hommes bleus*.

Tobis, qui a produit *A nous la liberté*, de René Clair, fait réaliser par Augusto Génina *La Femme en homme*, avec Carmen Boni, Dunosc et Armand Bernard.

Tobis fait également tourner par Duvivier *Allo Berlin, ici Paris*.

La nouvelle firme Le Comptoir Français Cinématographique édite *Le Rosier de Madame Husson*, de Bernard Deschamps, d'après la nouvelle de Guy de Maupassant, et *Ceux du Viking*, drame maritime, réalisé par René Giné.

Tramel sera vedette d'une nouvelle production *Etoile-Nicéa Films* dont le scénario est inspiré d'un roman d'André Armandy. Il sera tourné par M. André Berthomieu.

## Soirée de Bienfaisance

Nous nous faisons un plaisir de signaler l'heureuse initiative de la Société des Films Osso et des Etablissements J. Haïk qui organisent au Colisée, le 14 janvier, une soirée de gala au bénéfice de l'œuvre des « Amis des Enfants », au cours de laquelle sera présenté le film *Le Chant du Marin*.

# Nouvelles de l'Étranger

par J. CHARDON

## AMÉRIQUE

*Les directeurs américains vont-ils faire la connaissance des taxes*

Le Gouvernement américain avait, lui aussi, créé des taxes pendant la durée des hostilités, mais plus heureux en affaires et plus scrupuleux à l'égard des engagements pris, il les supprima dès 1919.

Mais l'ère de prospérité semble bien passée et son retour chaque jour plus problématique.

De nouveaux impôts deviennent obligatoires pour l'équilibre d'un budget que les cabriolets de la Bourse, le nombre des chômeurs, la crise des affaires, les traites internationales impayées, rendent, chaque jour, plus instable.

Le président Hoover, né malin, et qui dans son berceau a trouvé, en don de joyeux avènement, le génie de la finance, a immédiatement pensé au cinéma.

Il manque environ 4 à 5 milliards de francs au budget américain. Combien le cinéma va-t-il être appelé à fournir sur cette somme ?

La moitié, dit-on !

L'impôt sur le revenu fournissant le solde.

Décidément, on compte aussi bien, et aussi facilement en Amérique qu'en France. On va demander à l'ensemble du pays de payer la moitié du déficit et à une seule industrie l'effort nécessaire pour payer le reste !

C'est à se demander si l'humanité ne devient pas complètement folle.

*Nouveau conflit de brevets sonores*

Une nouvelle « guerre des brevets » vient d'éclater en Amérique à la suite d'une plainte déposée par William Fox au nom de sa société détentrice des brevets « Tri-Ergon ».

La plainte vise la Société « ERPI »,

cette compagnie parente des Western Electric, R. C. A. Phototone, Paramount Publix et R. K. O. Radio.

Plus de cent producteurs et distributeurs ont été légalement avertis qu'ils seraient immédiatement poursuivis s'ils ne se mettaient immédiatement en règle avec les propriétaires des licences Tri-Ergon.

Je rappellerai ici que W. Fox est propriétaire des procédés Tri-Ergon pour l'Amérique et cela bien avant l'introduction du film sonore sur le marché américain.

Les brevets contrefaits seraient ceux concernant le double tirage son et image et le régulateur.

*Réduction du prix des royalties*

Une communication, non officielle, fait savoir que devant une menace de changement de procédé d'enregistrement, la Western Electric vient de céder et de réduire le prix des royalties à payer.

La réduction serait faite en premier lieu sur les films destinés à l'enseignement.

## ALLEMAGNE

*Un bureau international des droits d'auteur ?*

Il vient de se tenir à Berlin une large conférence internationale ayant le but précis de trouver un accord au sujet des droits d'auteur.

La France y était représentée par l'actif et distingué président du Syndicat Français des directeurs de cinématographes, M. Raymond Lussiez, qui y a remporté, grâce à son travail et à sa compétence, un succès personnel largement mérité. C'est aussi grâce à lui que Paris fut choisi comme siège du « Bureau permanent international ».

La Conférence a étudié l'ensemble des questions se rapportant aux droits

d'enregistrements d'œuvres musicales ainsi qu'à ceux de reproductions.

Ainsi que nos lecteurs le savent déjà, il existe deux sortes de droits d'auteur : 1° les droits d'enregistrements mécaniques représentés par la Société Edipho, droits supportés par les maisons d'édition-location et dont la légitimité ainsi que la légalité sont fortement contestées par nos associations corporatives ; 2° les droits de reproductions d'œuvres musicales en public, perçues chez les directeurs par la Société des Auteurs et Compositeurs.

C'est de ses divers droits que le Bureau Permanent de Paris va avoir à connaître. Les frais en seront supportés par les associations de directeurs de chaque pays qui y ont délégué MM. Scheer pour l'Allemagne, Crow pour la Grande-Bretagne, et Anderson pour la Suède.

## BELGIQUE

*Un gala royal*

Pour une œuvre de bienfaisance, le 18 décembre dernier, fut organisée dans une grande salle de la capitale, une représentation de gala que le Roi et la Reine honoraient de leur présence.

## ANGLETERRE

*La coopérative du film*

Cette question de production coopérative cinématographique continue à troubler la corporation britannique. Il paraît cependant que, malgré toutes les oppositions, l'idée fait son chemin et que rien ne l'arrêtera. Le K. R. S. (Association des Loueurs) vient de publier un communiqué peu compréhensible dans lequel il déclare ne pas avoir inclus la coopérative parmi les sociétés qui ne seraient admises dans l'Association.

Dans ces conditions, on se demande qui ils ont entendu viser et les paris sont ouverts.

## Directeurs

VOUS CONNAISSEZ  
LE SUCCÈS DU :

# Tampon du Capiston

AVEC  
BACH

VOICI  
MAINTENANT  
QUELQUES RÉ-  
FÉRENCES : DE

# En Bordée

AVEC  
BACH

A PARIS  
CINQ EXCLUSIVITÉS

Gaumont-Palace, Aubert-Palace  
Max-Linder, Piazza, Clichy-Palace

A MARSEILLE  
sept semaines de première vision

A ROUEN  
quatre semaines de première vision

A TOULON  
quatre semaines de première vision

A LYON  
trois semaines de première vision

A CAEN  
A DUNKERQUE

A NANTES

TOUS LES RECORDS DE  
RECETTES SONT BATTUS

PENSEZ AU SUC-  
CÈS QUE SERA

# L'Affaire Blaireau

AVEC  
BACH

ET RAPPELEZ-VOUS QUE

# BACH

EST EN EXCLUSIVITÉ CHEZ

# ALEX NALPAS

## COMPTABILITÉ SPÉCIALE POUR CINÉMAS

JOSEPH QUANTIN, Expert-Comptable, Diplômé par le Gouvernement  
26 BOULEVARD RICHARD-LENDIR - PARIS (11<sup>e</sup>) - TELEPHONE : Roquette 24-58, 14-94, 14-69

BUREAUX RÉGIONAUX A :  
ARGENTAN - ARPAJON - BORDEAUX - LILLE - MONTLUÇON - SENS - SOISSONS - VERSAILLES - VIERZON

TOILES  
GRANDES  
LARGEURS  
POUR  
ÉCRANS

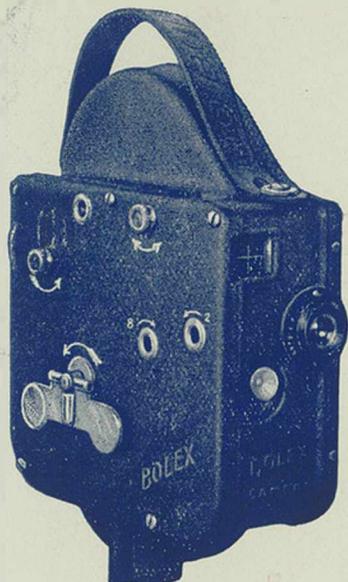
# DIAPHONIC

HENRY DEBIÈVRE  
1, RUE LAFFITTE - PARIS 9<sup>e</sup>

TEL. : PROVENCE 43-20 ET 21

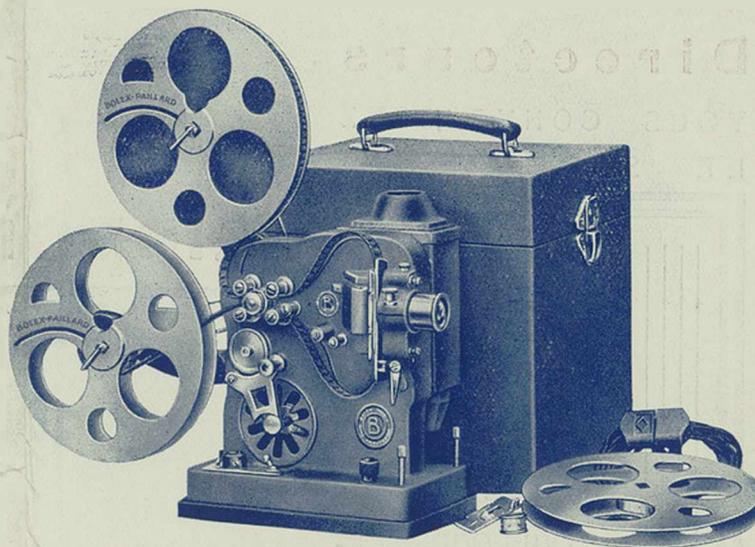
TISSU  
SPÉCIAL  
POUR  
FILMS  
SONORES

ADR. TEL. : BIÈVRELY PARIS



Caméra modèle B

**Fabrication  
de haute  
précision**



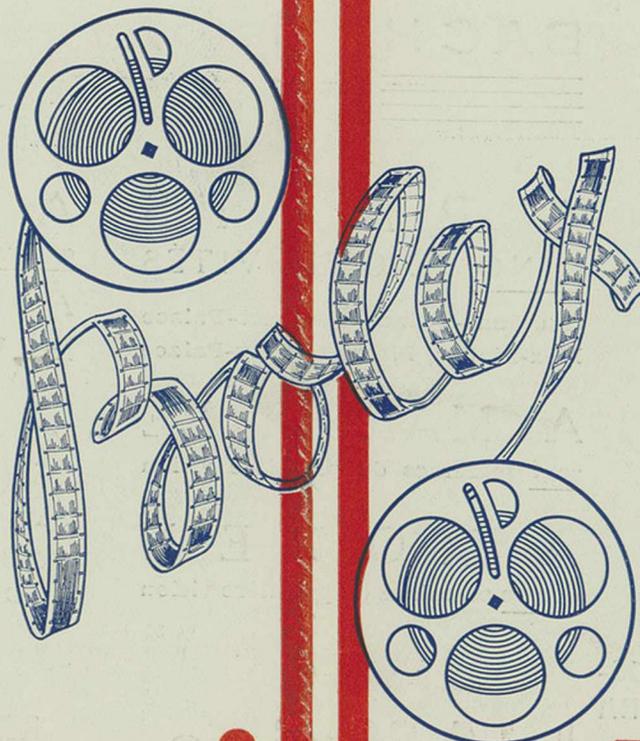
Projecteur bi-film modèle D

## Les Caméras BOLEX - PAILLARD

automatiques  
pour films de 16 m/m  
longueur de 15 ou de 30 m  
sont simples et robustes.  
Chargement du film en pleine  
lumière.

Le maximum de films réussis  
même par le débutant.

**Prix à partir de :  
1.275 FR.**



**paillard**  
CINÉMA CHEZ SOI

## Les Projecteurs BOLEX - PAILLARD

pour film de 16 m/m et bi-  
film de 9,5 et 16 m/m. Les  
projecteurs sont entièrement  
munis des derniers perfec-  
tionnements de la technique  
cinématographique, et leur  
rendement est supérieur à  
tout ce qui est connu à ce jour.

**Prix à partir de :  
1.925 FR.**

**Dépôt et Laboratoires :**  
**SOCIÉTÉ ANONYME des Établissements SAMOK**

**6 et 8, Rue Marc-Séguin - PARIS (18) — Téléphone NORD 10-13 30-97 et 56-09**

DÉPÔTS à : Alger, Alençon, Besançon, Bourges, Bordeaux, Cherbourg, Clermont-Ferrand,  
Casablanca, Fontenay-le-Comte, Lannion, Lyon, Lille, Nancy, Nice, Rouen,  
Soissons, Strasbourg, Toulouse et Tunis.